CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E15939** **VALABLE JUSQU'AU** **26/01/2027**

ÉDITÉ LE 23/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1905

Raison sociale : ENTREPRISE BONNEVIE ET FILS

Forme juridique : SA
DEPUIS LE 01/01/1905

Capital : 500 000

15 AVENUE PIERRE CURIE
95400 ARNOUVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE B775742281

Siret : 775 742 281 00014

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 212617700134

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 004769F1244000/001 651374/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 004769F1244000/001 651374/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 01 34 53 48 48 **Fax :** 01 39 87 31 84

Portable :

Responsabilité légale :
BONNEVIE JEAN-PIERRE ALAIN ADMINISTRATEUR / BONNEVIE PIERRE ADMINISTRATEUR / BONNEVIE ALAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : bonneviesa@bonnevie.fr

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 482 797 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	4	10/12/2024
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)		11/12/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.